

# Imposante marche des étudiants et lycéens à Tizi-Ouzou

• Une importante marche à Béjaïa pour la promotion de tamazight

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4347 - Mardi 12 décembre 2017 - Prix : 10 DA

Principales dispositions pour une protection des consommateurs

## Ce qui est bon à savoir sur la loi sur le commerce électronique

Conseil de la nation

# Les sénateurs valident la loi de finances 2018

### Sionistes conséquents vs. sionistes inconséquents

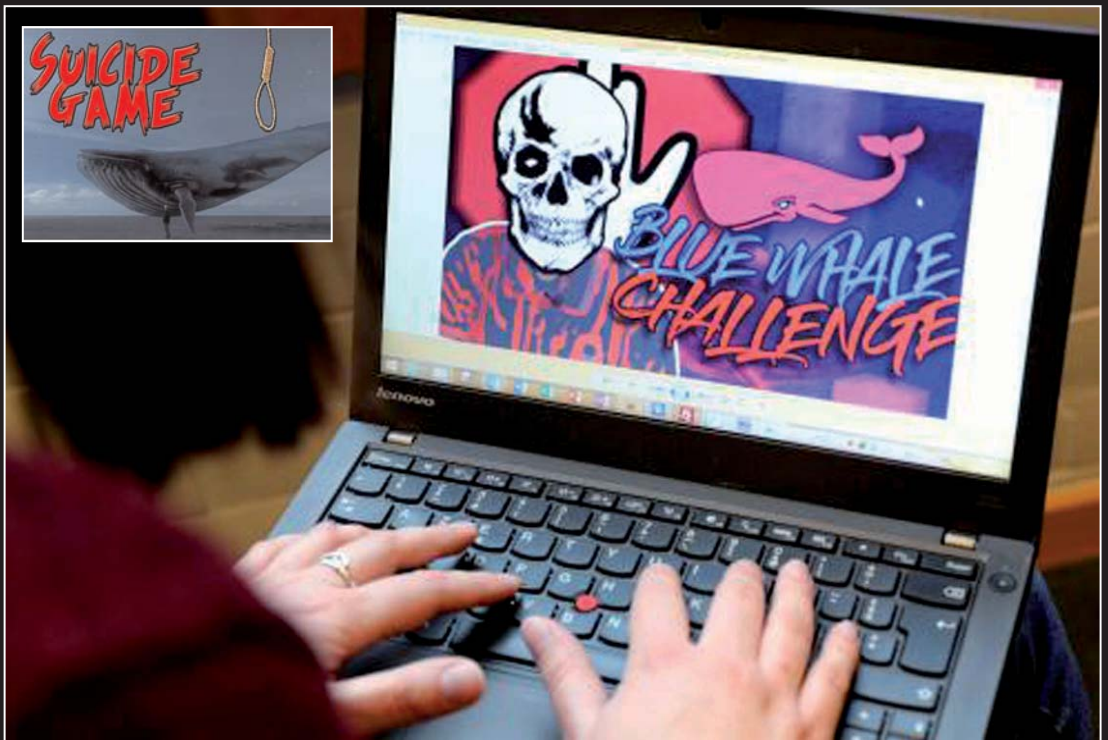
Par Mohamed Habili

**P**remière escale européenne du Premier ministre israélien, Benyamin Netanyahou, première déception : non la France n'est pas prête à reconnaître comme les Etats-Unis Jérusalem capitale d'Israël. Il peut tout aussi bien arrêter là sa tournée tendant à battre le fer pendant qu'il est chaud et s'en retourner chez lui : les autres dirigeants européens sont à ce sujet du même sentiment qu'Emmanuel Macron, du moins ceux qui comptent, qui sont tous à l'ouest de l'Europe. En cherchant bien il s'en trouverait bien à l'est de ce continent un ou deux qui dans le fond ne demanderaient qu'à s'aligner sur les Etats-Unis sans plus attendre, mais comme ils savent que cela reviendrait à se situer hors du consensus européen en la matière, ils préféreraient encore rester dans le rang, quitte pour cela à s'excuser auprès de lui. Ne pas être prêt à quelque chose n'implique pas qu'on est contre par principe. C'est même le contraire. Ne pas être prêt aujourd'hui signifie très exactement qu'on sait qu'on le sera un jour ; mieux, qu'on est par principe pour ce à quoi on n'est pas prêt dans le présent. L'Etat français comme tous les autres Etats européens est pro-sioniste, pour ne pas dire sioniste tout court, c'est-à-dire qu'il est pour un Etat israélien en Palestine. Or on ne peut pas être pro-sioniste et donner à Israël une capitale autre que Jérusalem, cela tombe sous le sens.

Suite en page 3

## Plusieurs réactions suite à l'affaire d'un jeu «diabolique»

# La justice ouvre une enquête sur «la baleine bleue»



Ph.D. R.

«Les premiers résultats de l'enquête font état d'un décès en rapport avec ce jeu mais pour ce qui est des autres cas de décès, aucun lien n'a été établi à ce jour», a affirmé le ministre, précisant que l'enquête suit son cours.

Lire page 2

Mermouri appelle à généraliser la numérisation

## Objectif : faciliter l'octroi d'agrément aux agences de tourisme

Orchestre de l'Opéra d'Alger

## La valse viennoise à l'honneur

Plusieurs réactions suite à l'affaire d'un jeu «diabolique»

# La justice ouvre une enquête sur «la baleine bleue»

■ «Les premiers résultats de l'enquête font état d'un décès en rapport avec ce jeu mais pour ce qui est des autres cas de décès, aucun lien n'a été établi à ce jour», a affirmé le ministre, précisant que l'enquête suit son cours.

Par Meriem Benchaouia

Le ministre de la Justice, s'est exprimé sur le jeu morbide de la baleine bleue, qui défraie la chronique ces jours. Tayeb Louh a annoncé que l'Organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication a procédé, en coordination avec les parquets compétents, à l'ouverture d'une enquête judiciaire sur un jeu vidéo en vogue sur les réseaux sociaux internet connu sous le nom de «Baleine bleue» et qui pousse les enfants au suicide. Invité de l'émission «Hiwar Essaa» de la Télévision algérienne, M. Louh a indiqué, en réponse à une question liée à ce jeu vidéo, que «la justice s'acquitte de sa mission dans la lutte contre la cybercriminalité, et que l'Organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication a ordonné en coordination avec les parquets compétents l'ouverture d'une enquête». «Les premiers résultats de l'enquête font état d'un décès en rapport avec ce jeu mais pour ce qui est des autres cas de décès, aucun lien n'a été établi à ce jour», a affirmé le ministre, précisant que l'enquête suit son cours. L'intervenant a en outre indiqué que conformément à la loi, l'organe de prévention «a instruit les



fournisseurs d'accès à Internet de retirer tout ce qui est lié à ce jeu et qui n'est pas autorisé par la loi», soulignant que la loi autorise ce dernier «s'il venait à constater une quelconque infraction de ce type, à ordonner le retrait du contenu. Si ce dernier n'est pas retiré en vertu du code pénal, cela entraînera des sanctions d'ordre pénal». L'Organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication «a cité quelques sites web», a ajouté le ministre précisant que «les résultats seront révélés par l'enquête». M. Louh a, par ailleurs, appelé les familles à assumer pleinement leur rôle pour protéger leurs enfants, et incité les organes d'information à ne pas médiatiser outre mesure ces

faits, rappelant que l'Algérie accorde un intérêt particulier à la protection de l'enfance à travers les clauses du Code pénal et la mise en place de structures et de l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance.

## Benghabrit : «Les parents doivent regarder ce que font leurs enfants»

Qualifiant ce jeu de «phénomène rare» la ministre de l'Education, Nouria Benghabrit, a demandé d'être vigilant et a appelé les médias à alerter sur ce phénomène et les parents à surveiller «les téléphones (smartphones) de leurs enfants». Redoutant l'apparition, à l'avenir, d'autres jeux pour adolescents

aussi dangereux, la ministre demande aux parents d'être vigilants. «Je suis certaine qu'à l'avenir on fera face à un autre jeu dangereux. Les parents doivent regarder ce que font leurs enfants». Répondant à une question sur les dangers des jeux du monde virtuel dont ont été victimes certains enfants, avant le début de sa réunion avec des inspecteurs et des directeurs des établissements scolaires de la capitale des Hauts Plateaux, la ministre de l'Education nationale a souligné qu'il était nécessaire de conjuguer les efforts entre son département, le ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication et les services de sécurité pour préserver les enfants du danger que pourraient représenter les jeux du monde virtuel. Elle

PH. R. a, dans ce contexte, insisté sur le rôle des parents qualifié d'«important» dans la protection de leurs enfants des dangers de l'internet et des jeux virtuels. La ministre de l'Education nationale a présenté ses condoléances et exprimé son soutien aux parents d'enfants, victimes de ces jeux.

## La déléguée à la protection de l'enfance appelle à ne pas amplifier l'affaire

De son côté, la déléguée nationale à la protection l'enfance, Meriem Cherfi, a appelé hier, les médias nationaux, à «ne pas amplifier» l'affaire du jeu électronique dit de la «Baleine bleue» en attendant les résultats de l'enquête diligentée par les services compétents. L'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance «attend» les résultats de l'enquête sur le jeu électronique dit de la «Baleine bleue» diligentée après le décès de l'enfant Abderrahmane (9 ans) dans la wilaya de Sétif, a précisé M<sup>me</sup> Cherfi dans une déclaration à la presse en marge d'une session de formation sur le milieu ouvert au siège de la Résidence des magistrats à El Biar. Rappelant que l'affaire du jeu de la «Baleine bleue» avait pris récemment de grandes proportions dans les médias, elle a appelé ces derniers à «ne pas l'amplifier». M. B.

Principales dispositions pour une protection des consommateurs

## Ce qui est bon à savoir sur la loi sur le commerce électronique

Le projet de loi relatif au commerce électronique, adopté en octobre dernier par le Conseil des ministres, vise surtout à développer une véritable économie numérique. Il est question surtout d'offrir une protection aux consommateurs et à codifier la répression de toute fraude dans ce nouveau domaine de même que de codifier l'usage et le stockage des données personnelles et bancaires. Tout d'abord, le texte stipule que l'inscription au registre du commerce et la mise en ligne d'un site web hébergé en Algérie sont deux conditions sine qua non pour l'exercice du commerce électronique. Un fichier national des e-fournisseurs inscrits au registre du commerce est institué auprès du Centre national du registre du commerce (CNRC), note le texte, qui définit les informations qui doivent accompagner l'offre commerciale électronique : identification fiscale, adresse, numéro de téléphone, numéro du registre du commerce, garantie commerciale...

Conformément au texte, la commande d'un produit ou d'un service passe par trois étapes obligatoires : la mise à disposition du e-consommateur des conditions contractuelles, la vérification des détails de la commande par ce dernier et la confirmation de la commande qui conduit à la formation du contrat. Le projet de loi

définit également les informations obligatoires que doit contenir le contrat électronique. Quant aux obligations de l'e-consommateur, le texte stipule qu'il est tenu de payer le prix convenu dans le contrat électronique dès la formation de ce document. Concernant les transactions commerciales transfrontalières, le projet de loi indique que la vente par voie électronique d'un bien ou d'un service par un fournisseur résident à un e-consommateur établi dans un pays étranger est dispensée des formalités de contrôle du commerce extérieur et des changes lorsque sa valeur n'excède pas l'équivalent en dinars de la limite fixée par la législation en vigueur. Cependant, le produit de cette vente doit, après son paiement, être porté sur le compte de l'e-fournisseur domicilié en Algérie auprès d'une banque agréée par la Banque d'Algérie ou auprès d'Algérie Poste. Lorsque l'achat électronique se fait à partir de l'Algérie par un e-consommateur auprès d'un e-fournisseur établi dans un autre pays et destiné exclusivement à un usage personnel, il est aussi dispensé des formalités du commerce extérieur et des changes lorsque sa valeur n'excède pas l'équivalent en dinars de la limite fixée par la législation en vigueur. Aussi, la couverture de paiement électronique pour cet achat est

assurée à partir du compte devise personnel du e-consommateur domicilié en Algérie. Par ailleurs, il est stipulé que les transactions interdites sont celles portant sur les jeux de hasard, paris et loteries, boissons alcoolisées et tabacs, sur les produits pharmaceutiques, les produits portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, industrielle ou commerciale, tout bien ou service prohibé par la législation en vigueur ainsi que tout bien ou service soumis à l'établissement d'un acte authentique. De même est interdite toute transaction par voie électronique des matériels, équipements et produits sensibles définis par la réglementation en vigueur ainsi que tout autre produit ou service pouvant porter atteinte aux intérêts de la défense nationale, à l'ordre public et à la sécurité publique.

## Paiement des transactions électroniques

Selon le texte, le paiement des transactions commerciales électroniques s'effectue, à distance ou à la livraison du produit, par les moyens de paiement autorisés par la législation en vigueur. Lorsque le paiement est électronique, il est effectué à travers des plateformes de paiement dédiées, mises en place et exploitées

exclusivement par les banques agréées par la Banque d'Algérie ou bien Algérie Poste, et connecté à tout type de terminal de paiement électronique via le réseau de l'opérateur public de télécommunications. La connexion du site web de l'e-fournisseur à une plateforme de paiement électronique doit être sécurisée par un système de certification électronique. Dans le chapitre consacré au contrôle du e-fournisseur et à la constatation d'infractions, le texte indique qu'outre les officiers et agents de la police judiciaire prévus par le code des procédures pénales, sont habilités à constater les infractions aux dispositions de ce projet de loi les personnels appartenant au corps spécifique du contrôle relevant des administrations chargées du commerce. En fonction de la nature des infractions, des amendes de 50 000 DA à 2 millions de dinars sont prévues, auxquelles s'ajoutent la radiation du registre du commerce, la fermeture du site web, et ce, sans préjudice de l'application de peines plus sévères prévues par la législation en vigueur. Ce projet de loi indique que les personnes physiques et morales exerçant déjà le commerce électronique disposent d'un délai de six mois, à partir de la date de la publication de ce texte, pour se conformer aux nouvelles dispositions. Louiza Ait Ramdane



Conseil de la nation

# Les sénateurs valident la loi de finances 2018

■ A la suite d'une séance plénière tenue dans la matinée dédiée aux interventions des groupes parlementaires du Conseil de la nation à laquelle ont suivi les réponses de Abderahmane Raouia, ministre des Finances durant l'après-midi, la loi de finances 2018 a été adoptée par la majorité des sénateurs qui ont toutefois soumis des recommandations sur le texte budgétaire.

Par Lynda Naili

Ainsi, dans la matinée une séance plénière a été consacrée aux interventions des groupes parlementaires composant la chambre haute du Parlement afin de débattre sur le projet de loi de finances présenté avant-hier par Abderahmane Raouia, ministre des Finances. Ainsi, manifestant le soutien et l'accompagnement du groupe parlementaire du Front de libération nationale (FLN), à l'ensemble des dispositions contenues dans le PLF2018, Mohamed Zoubiri, président du groupe, relèvera que «les résultats découlant des mesures édictées par ce texte quand bien même elles seraient pertinentes, demeurent tributaires de leur application sur le terrain». Aussi, a-t-il appelé «à plus de rigueur dans le contrôle de gestion des projets permettant d'éviter les retards et autres pratiques de dilapidation de l'argent public». S'agissant de la polémique suscitée par le recours à la planche à billets énoncé par le projet de loi de finances 2018, Mohamed Zoubiri, estimera que «ce moyen reste une mesure nécessaire qui permettra au pays la continuité dans le financement des projets de développement notamment ceux en relation directe avec le quotidien des citoyens». Néanmoins, il considère que ce recours devra être soumis à «la transparence tant au niveau des opérations de financements qu'en termes de soumissions aux avis d'appels d'offres». De plus, pointant du doigt les pratiques bureaucratiques entravant l'essor des secteurs créateurs de richesses et d'emploi, il appellera à la poursuite de l'action menée par le gouvernement pour la révi-



évaluation sur les mutations de la situation économique nationale et internationale en vue d'assurer la stabilité, le développement et la protection financier et budgétaire du pays. A ce sujet, il précisa au gouvernement et aux entreprises économiques et financières de procéder à des études prospectives régulières en vue de garantir une plus grande cohésion et perspicacité des politiques de développement et surtout de maîtriser les facteurs de stabilité économique et financière. Par ailleurs, il appellera le gouvernement et les entreprises nationales concernées à engager la transition énergétique devant garantir au pays sa sécurité en la matière et par ricochet participer à la diversification économique. Quant au groupe parlementaire du tiers présidentiel, son président, El Hachemi Djair, estimera que la chute des prix du pétrole constitue une aubaine pour aller vers une meilleure gestion des entreprises économiques et financières. Ainsi, sur la question fiscale, il considérera que face au recul de la fiscalité pétrolière, le recours et la consolidation de la fiscalité ordinaire (impôts directs et indirects) reste incontournable. D'où la nécessité, dira-t-il, «d'aller vers une nouvelle politique fiscale» construite sur le principe d'équité et de justice fiscale entre les opérateurs économiques et son application sur les couches moyennes de la société. A ce titre, la nouvelle politique fiscale, selon lui, devra se baser d'une part sur le principe incitateur à l'investissement et à la production réelle de richesse, et d'autre part, sur un recouvrement fiscal efficient. Ce qui ne saura se traduire sans la modernisation du système fiscal, a-t-il estimé.

L. N.

Si El Hachemi Assad :

## Le défi du HCA est de parvenir à une généralisation «graduelle» de tamazight

Le défi du Haut commissariat à l'amazighité (HCA) est de parvenir à une généralisation «graduelle» de tamazight, actuellement enseignée dans 37 wilayas, en concertation avec le ministère de l'Education nationale, a indiqué lundi à Alger le secrétaire général du HCA, Si El Hachemi Assad, relevant une «nette progression» du contingent des enseignants. Intervenant sur les ondes de la Chaîne III de la Radio algérienne, M. Assad a indiqué que «le défi du HCA est de parvenir à une généralisation graduelle de tamazight, qui est enseignée actuellement dans 37 wilayas, en concertation avec le ministère de l'Education nationale», relevant une «nette progression» du

contingent des enseignants et l'existence de 600 000 apprenants à travers le territoire national. M. Assad a souligné, en outre, la nécessité de prendre en charge cette ressource humaine en lui assurant «un bon encadrement, consacrer plus de postes budgétaires aux enseignants de tamazight pour pouvoir couvrir les besoins de tout le territoire national». S'agissant de la mise en place de l'Académie de langue amazighe, il a indiqué qu'elle sera effective en 2018 pour «consolider» les efforts du Haut commissariat à l'amazighité dans la promotion de cette langue. La Constitution amendée en 2016 a notamment élevé tamazight au rang de langue nationale et offi-

cielle avec la création de l'Académie algérienne de la langue amazighe, placée auprès du président de la République. Evoquant la transcription de tamazight, il a souligné que la future Académie prendra en charge cette question, annonçant un workshop sur tamazight et le service public le 30 décembre prochain à Timimoune. Revenant sur le «prétendu rejet» par des députés d'un amendement sur la généralisation de tamazight, il a indiqué que «dire que rien ne s'est fait depuis l'officialisation de tamazight relève de la manipulation», appelant à «la sagesse et à la sérénité». M. Assad a indiqué que «nous sommes face à une

situation d'incompréhension», soulignant que le dossier de l'amazighité en Algérie «évolue» et que «beaucoup de choses ont été faites dans le cadre des institutions de la République». Il a précisé que l'Etat a mis les moyens pour la promotion de tamazight, relevant qu'«on va vers des projets structurants pour lui assurer un avenir florissant». Pour lui, tamazight en tant que «valeur ajoutée à l'unité nationale et facteur de cohésion sociale, est visible à travers tout le territoire national», plaidant pour «davantage de plages horaires dans les chaînes de Radio et de Télévision afin d'en assurer une meilleure promotion».

K. L.

## LA QUESTION DU JOUR

### Sionistes conséquents vs. sionistes inconséquents

Suite de la page une

D'une manière ou d'une autre, le président français a dû invoquer ces fondamentaux de la politique moyen-orientale de son pays lors de son entretien avec le Premier ministre israélien. On ignore par contre s'ils ont parlé de tout Jérusalem, est et ouest confondus, ou s'ils ont distingué les deux parties de la ville. Dans son discours de reconnaissance de Jérusalem capitale d'Israël, Donald Trump s'est bien gardé de faire cette distinction. D'où d'ailleurs la colère des Palestiniens. De là aussi le refus de leur président de recevoir le vice-président américain dans les jours qui viennent. Reconnaître tout Jérusalem comme capitale d'Israël revient pour un Etat à abandonner la solution des deux Etats. La solution des deux Etats, c'est en effet pour l'essentiel la solution des deux capitales se jouant dans le même espace, l'une occupant sa partie ouest, et l'autre sa partie est. Les Palestiniens ne revendiquent pas tout Jérusalem comme capitale, mais uniquement sa partie est. Les Européens qui tiennent toujours pour la solution des deux Etats ne devraient donc avoir aucune difficulté à reconnaître que Jérusalem est leur capitale à tous deux. Théoriquement du moins, ils auraient pu répondre à la reconnaissance de l'administration Trump par la contre-reconnaissance de Jérusalem capitale de l'Etat palestinien. Ils auraient de la sorte reconnu les droits des Israéliens tout en affirmant ceux des Palestiniens sur Jérusalem. Ils auraient même coup montré combien ils étaient attachés à la solution des deux Etats. A l'initiative américaine ils auraient opposé sur le même sujet une initiative européenne, pour laquelle ils n'auraient eu d'ailleurs aucun mal à obtenir le soutien de la communauté internationale. Ce faisant bien entendu, ils n'auraient pas flatté les Américains et les Israéliens dans le sens du poil. Mais ce n'aurait pas été la première fois, ayant déjà refusé de dénoncer l'accord sur le programme nucléaire iranien. Alors qu'en se contentant de s'opposer à l'initiative américaine sans proposer d'alternative, ils adoptent dans le fond une politique de double négation : ni pour Jérusalem capitale d'un seul Etat, ni pour Jérusalem capitale des deux Etats. Comme aussi bien les Etats-Unis que l'Union européenne sont sionistes, on peut dire que leur différence est dans ceci que les premiers sont des sionistes conséquents et les seconds des sionistes inconséquents.

M. H.

Mermouri appelle à généraliser la numérisation

# Objectif : faciliter l'octroi d'agrément aux agences de tourisme

■ L'importance de généraliser la numérisation au profit des opérateurs du secteur touristique pour faciliter, comme première étape, l'octroi des agréments aux agences de tourisme et de voyages, a été mise en avant par le ministre du Tourisme à Alger.

Par Thinhinene Khouchi



À l'issue de sa supervision du lancement officiel de la plate-forme numérique consacrée à l'octroi des agréments aux agences de tourisme et de voyages, le ministre du Tourisme a rappelé l'importance de l'élaboration d'un système informatique pour fournir des prestations dans différents domaines touristiques, notamment au profit des agences de tourisme, comme première étape, ainsi que dans le domaine de l'investissement, le soutien des artisans et la facilitation de l'octroi d'autorisations d'exploitation hôtelières via Internet et autres prestations. Mermouri a estimé

que l'opération de numérisation était la méthode idéale pour développer et moderniser la gestion administrative dans le secteur touristique à travers le développement et l'amélioration des prestations en faveur des citoyens.

Il a souligné, dans ce sens, l'engagement de son secteur à relever le défi en la matière en procédant à la modernisation de l'administration en vue de faciliter l'examen, dans une courte durée, des dossiers relatifs aux demandes d'agrément, notamment en faveur des agences de tourisme et des investisseurs. 66 unités hôtelières seront dotées, fin 2018, d'un système

informatique qui sera généralisé à toutes les autres unités, notamment les hôtels publics, outre la numérisation de l'administration, aussi bien les correspondances ordinaires que celles entre les administrations centrale et locale. L'expert en technologies de l'information et de la communication au ministère du Tourisme, Nadir Khalfallah, a présenté un exposé sur l'importance du lancement d'une nouvelle plateforme numérique au profit des agences de tourisme et de voyages qui permettra l'étude, dans une courte durée, des dossiers de demande d'agrément déposés via Internet. Khalfallah a précisé que toute demande

d'agrément effectuée sur le site électronique de la Direction du tourisme et de l'artisanat dans la région de résidence du concerné sera examinée et tranchée dans une courte durée, faisant remarquer que cette plate-forme sera généralisée prochainement aux dossiers des porteurs de projets touristiques et au service de l'artisanat.

Rappelons que le ministre avait, lors du Forum national sur le tourisme électronique, appelé les opérateurs de son secteur à s'adapter au progrès technologique pour améliorer la gestion des établissements touristiques et à tirer profit des nouvelles technologies pour promouvoir la

destination Algérie. Le ministre avait mis l'accent sur l'impératif d'investir dans les compétences et ressources disponibles, en les orientant vers le développement durable et de tirer profit au maximum des services et avantages qu'offre cette richesse technologique, en dépit des inconvénients. Qualifiant cette rencontre d'opportunité d'échange des expertises et des expériences en faveur du tourisme électronique et de la numérisation de l'industrie de l'artisanat, le ministre a salué la décision du gouvernement portant «création d'un organisme pour la concrétisation de la numérisation dans les différents domaines». T. K.

Zetchi :

## Le football algérien n'arrive plus à produire des joueurs de qualité

Le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheireddine Zetchi, a estimé, hier à Alger, que le football national n'arrive plus à produire des joueurs de qualité faute de formation de base. «Personne ne peut cacher la réalité que notre football est incapable maintenant de

produire des joueurs avec une formation répondant aux standards internationaux», a déclaré Zetchi dans son intervention en panel, à l'occasion du symposium sur le «Renouveau du football algérien», ouvert hier au Centre international des conférences (CIC) Abdelatif-Rahal au

Club des pins. Le patron de la FAF a endossé la responsabilité aux clubs qui ont, pour diverses raisons, abandonné, selon lui, leur première mission qui est la formation. «Les clubs amateurs ne forment pas des talents et les clubs professionnels ne font pas mieux dans ce domaine. Au fil

des années, notre football s'est retrouvé très pauvre en matière de bons joueurs malgré le nombre important de licenciés», a-t-il déploré. Zetchi avait, dans ce contexte, reconnu en ouverture du symposium que le sport roi en Algérie vivait une crise «multi-dimensionnelle». «Nous ne devons pas avoir honte de ce constat certes amer. Un diagnostic profond s'impose pour sortir de ce symposium avec des résolutions concrètes et applicables sur le terrain, pas des théories et des avis qui n'avancent en rien», a insisté Zetchi, élu en début d'année nouveau président de la FAF en remplacement de Mohamed Raouraoua. Après deux participations au Mondial (2010 et 2014), notamment grâce à des joueurs formés par des écoles européennes, l'Algérie sera absente du Mondial-2018 l'été prochain en Russie. Le directeur technique national (DTN), Rabah Saâdane, a abondé dans le même sens, fustigeant «les gens qui cherchent de faux problèmes au lieu de s'occuper des véritables contraintes». «Le football algérien traverse une période très difficile et même compliquée à cause de la recherche des résultats immé-

diats. C'est un cumul de plusieurs années», a analysé l'ancien sélectionneur national, avertissant que «si on continue sur cette cadence, l'Algérie ne se qualifiera même pas à la prochaine Coupe d'Afrique des nations en 2019». Sur le volet «sécurisation des matchs de football», le contrôleur de police Aïssa Naili, directeur de la sécurité publique à la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), a précisé que la police algérienne ne s'est pas complètement retirée des stades. «La police algérienne ne s'est pas retirée des stades de manière totale et définitive, mais a entamé un repositionnement, optant pour l'accompagnement des clubs notamment dans la formation de pas moins de 3 300 stadiers qualifiés», a-t-il assuré. En parallèle du panel en plénière, les présidents et membres des huit ateliers ont quitté l'amphithéâtre principal du CIC pour entamer leurs travaux de réflexion. Quelque 500 personnes (techniciens, experts et anciens joueurs toutes générations confondues) participent à ce rendez-vous de deux jours placé sous le haut patronage du président de la République, Abdelaziz Bouteflika. Racim S./APS

Mercredi et jeudi à Oran :

## Séminaire international sur la propriété industrielle

Un séminaire international sur la propriété industrielle sera organisé les 13 et 14 décembre prochain à Oran, a-t-on appris hier de l'Ecole nationale polytechnique d'Oran «Maurice-Audin», organisatrice de l'événement. Ce séminaire, organisé par le Centre d'appui à la technologie et l'innovation (Cati) de l'Ecole nationale polytechnique sous le thème «Les nouvelles frontières de la propriété industrielle : états des lieux et perspectives», constituera l'occasion pour discuter de la propriété industrielle en Algérie et dans le monde, en présence d'experts nationaux et étrangers. Dans le cadre de la coordination Cati à

travers de nombreux cas d'entreprises, des praticiens et experts internationaux de la propriété intellectuelle et de l'innovation apporteront un éclairage pointu et concret sur les nouvelles frontières de la propriété industrielle, a-t-on souligné de même source. Pour les mêmes organisateurs, la propriété intellectuelle et industrielle se positionne au cœur des processus d'innovation et de création de valeur. Dans un contexte de progression exponentielle des dépôts de brevets, notamment par l'Algérie, de complexité croissante de l'environnement technologique, du rôle moteur de l'innovation comme levier de

différenciation, la propriété industrielle voit sa place et son périmètre évoluer, suscitant de nouvelles interrogations, ont-ils ajouté. Outre la présence de représentants de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique, et de la Direction générale du ministère de l'Energie et des Mines, la manifestation verra la participation de compétences et d'experts de l'Organisation mondiale de propriété intellectuelle (Ompi), de l'Institut national algérien de propriété industrielle (Inapi) et de l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda). Hani Y.



Entrée en vigueur en janvier prochain

# Instruction sur la couverture du risque de change

■ La Banque d'Algérie a adressé, hier, aux banques une instruction portant organisation et fonctionnement du marché interbancaire des changes dans les opérations du commerce extérieur, qui sera opérationnelle dès le 2 janvier 2018, apprend-on auprès de cette institution bancaire.

Par Anissa A.

Cette instruction a pour objet de préciser l'organisation et le fonctionnement du marché interbancaire des changes, les opérations de change au comptant, les opérations de change à terme de couverture du risque de change et les opérations de trésorerie devise. Ce document s'inscrit dans la poursuite du processus de réformes et forme l'aboutissement de larges concertations menées par la Banque d'Algérie en direction de la place bancaire et financière à travers des cycles de vulgarisation et de formation. Selon la Banque d'Algérie, le marché interbancaire des changes, avec ses instruments de couverture du risque de change, offrira la possibilité aux opérateurs économiques et aux investisseurs «de se prémunir des risques de change», en permettant aux intermédiaires agréés le recours à une panoplie d'instruments de couverture de risques de change. Ainsi, ces intermédiaires

seront autorisés à effectuer sur le marché interbancaire des changes des opérations d'achat et de vente, au comptant et à terme, entre monnaie nationale et devises étrangères librement convertibles, ainsi que les opérations de trésorerie devise.

## Les cours de change et les taux d'intérêt librement déterminés par le marché

L'instruction précise que le marché interbancaire des changes comprendra trois compartiments: le compartiment du marché des changes au comptant (spot) sur lequel les intervenants réalisent les opérations de change au comptant, devise contre dinar, le compartiment du marché des changes à terme (forward) sur lequel les intervenants réalisent des opérations de couverture du risque de change, et le compartiment du marché de trésorerie devise sur lequel les intervenants réalisent des opérations de prêts et emprunts en devises. Le marché



Ph/D. R.

interbancaire des changes est un marché non localisé sur lequel les opérations sont traitées par téléphone et autres systèmes électroniques. Il fonctionne en continu et les intervenants peuvent ainsi réaliser des transactions durant tous les jours ouvrés, sachant que les transactions de change sont traitées de gré à gré. Les cours de change et les taux d'intérêt sont librement déterminés par le marché,

note l'instruction. Par ailleurs, la Banque centrale précise que les opérations de change au comptant et à terme pour le compte de la clientèle doivent être adossées à des paiements entre des résidents et des non-résidents effectués en conformité avec la législation et la réglementation régissant le commerce extérieur et le change. Pour ce qui concerne les opérations de change au comptant, les intermédiaires

agréés peuvent aussi effectuer des opérations de change au comptant avec les banques non résidentes et la Banque d'Algérie. Conformément à la réglementation régissant le commerce extérieur et le change, les intermédiaires agréés sont autorisés à vendre aux banques non-résidentes la monnaie nationale contre des devises étrangères librement convertibles, à vendre des devises étrangères librement convertibles contre monnaie nationale détenue dans un compte en dinars convertibles et à acheter et à vendre des devises librement convertibles contre monnaie nationale. Pour les opérations de change à terme, les intermédiaires agréés sont autorisés à effectuer, pour leur propre compte ou pour le compte de leur clientèle, des opérations d'achat et de vente à terme de devises contre dinar. Ces opérations portent exclusivement sur la couverture du risque de change au titre des opérations réalisées avec l'étranger. Il s'agit des opérations liées à l'importation d'intrants, de biens d'équipement et du perfectionnement actif et à l'exportation de biens. L'échéance du contrat de change à terme doit coïncider avec la date de règlement contractuelle de l'opération sous-jacente. L'instruction explique que l'opération de change à terme est un contrat ferme entre deux parties, «qui permet de figer, au moment de la conclusion de l'opération, le cours de change d'une devise contre dinar, à une date future pour un montant défini lors de la conclusion du contrat». Cette nouvelle instruction de la Banque d'Algérie annulera et remplacera, à partir du 2 janvier 2018, celle de décembre 1995 portant organisation et fonctionnement du marché interbancaire des changes.

Céline N.

## Défaut de facturation

# Plus d'un milliard de DA de chiffre d'affaires dissimulé dans la région d'Oran

Les services de contrôle relevant de la direction du commerce de la région d'Oran ont décelé, pour défaut de facturation au titre du mois de novembre dernier, un chiffre d'affaires dissimulé de 1,01 milliard de DA, a-t-on appris hier auprès de cette administration. Au chapitre de la vente sans facture, l'opération de contrôle dans la seule wilaya d'Oran s'est soldée, pour le même mois de novembre, par la découverte d'un chiffre d'affaire dissimulé de 147 millions DA, a indiqué à l'APS le chef de bureau du contrôle et suivi des enquêtes à la direction du commerce de la région d'Oran, Abdelfateh Mebarek. La même source a ajout-

té que les mêmes services de contrôle ont effectué au niveau de cette wilaya, pour la même période, 4 252 interventions aux différents stades de la mise en consommation des produits et services. La direction du commerce de la région d'Oran regroupe les wilayas d'Oran, de Mostaganem, de Sidi Bel-Abbès, d'Aïn Témouchent et de Tlemcen. Selon la même source, les services de contrôle au niveau de la région d'Oran ont effectué 16 034 interventions ayant permis la constatation de 1 955 infractions liées à la qualité, aux pratiques commerciales et la concurrence. Dans ce sens, 1 861 procès-verbaux de poursuites

judiciaires ont été dressés. Pour ce qui est des mises en demeure administratives, les services de contrôle ont procédé également à la saisie de différents produits pour diverses infractions liées notamment à la qualité, à la conformité des produits et au non-respect des règles applicables en matière de pratiques commerciales. Le montant global des saisies au niveau de la région d'Oran a été de l'ordre de 6,49 millions DA, de même qu'il a été procédé à la fermeture de 127 établissements commerciaux dont 47 pour la seule wilaya d'Oran, a-t-on indiqué de même source.

Céline N.

## Argentine

# Le directeur général de l'OMC met en garde contre le protectionnisme

Le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Roberto Azevedo, a averti que «la menace du protectionnisme reste présente», affirmant que «le commerce et la technologie sont des solutions au développement mondial». Il a fait ces remarques lors d'une conférence de presse sur la 11<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC, aux côtés de la ministre argentine des Affaires étrangères, Susana Malcorra. M. Azevedo a indiqué que les débats de la conférence porteraient sur «l'agriculture, les services et les subventions à la pêche». Il a averti que la menace du protectionnisme reste présente, expliquant que certains considéraient le commerce comme un facteur per-

turbant les marchés du travail et la technologie comme principale cause de cette perturbation. «Mais nous ne pouvons pas tourner le dos à la technologie ou au commerce, car ce sont des solutions et non des problèmes», a-t-il souligné. Parlant de la réunion qu'il tiendra avec le représentant américain au commerce, Robert Lighthizer, qui a critiqué l'OMC, M. Azevedo a indiqué qu'il demanderait «l'engagement, la volonté et la flexibilité» de Washington. «J'évite de pointer du doigt et d'accuser les gens, car nous voulons un effort collectif pour surmonter les problèmes», a déclaré le directeur général. M<sup>me</sup> Malcorra a reconnu que la 11<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC se déroulait dans un «contexte

complexe, qui soulève des questions, mais cela ne fait que réaffirmer notre engagement à travailler pour parvenir à un consensus». «Il y a beaucoup de missions en attente, beaucoup de sujets qui ne sont pas finalisés, mais nous chercherons à avancer dans tout ce que nous pouvons», a-t-elle assuré. M<sup>me</sup> Malcorra a réitéré «l'engagement total et complet de la présidence argentine (de la conférence) afin de construire les ponts nécessaires pour atteindre un résultat satisfaisant pour tous». La 11<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC, qui se tient officiellement de lundi à mercredi, réunira 164 membres de l'OMC pour prendre des décisions sur les règles du commerce mondial.

R. E.

A. A./APS

M'sila/ Commune Mohamed-Boudiaf

# Raccordement de près de 1 500 foyers au réseau de gaz naturel

■ Au total, 1 474 foyers de la commune Mohamed-Boudiaf situé à 130 km au sud-ouest de la wilaya de M'sila ont été raccordés au réseau de gaz naturel.

Ph. &gt; D. R.



Par Lyes B.

La cérémonie de mise en gaz à laquelle ont assisté les autorités locales à leur tête le wali, Hadj Mokdad, a eu lieu dans le cadre des festivités célébrant la date anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960 et a été marquée par une ambiance festive, a-t-on encore constaté. Cette opération financée au titre du programme sectoriel inscrit à l'actif de la wilaya durant le quin-

quennal 2010-2014, a nécessité un investissement public de 994 millions de dinars dont 110 millions DA réservés à la réalisation des réseaux de distribution, ont souligné les responsables locaux du secteur de l'Energie. Avec cette opération, le nombre des communes raccordées au réseau de gaz naturel atteindra les 43 communes sur les 47 communes que compte la wilaya, a précisé la même source, affirmant que le raccordement au réseau du gaz naturel

sera généralisé dans le courant des "deux prochaines années à travers toutes les communes de la wilaya où le taux de raccordement en cette énergie essentielle est de l'ordre de 75% actuellement contre 22% en 2000. Dans une déclaration à l'APS le chef de l'exécutif local a déclaré «*désormais les projets de gaz dont a bénéficié la wilaya, seront confiés à la société publique Kahrit pour accélérer la cadence et permettre l'achèvement des opérations dans les meilleurs*

délais». Cette décision a été prise «*suite aux contraintes enregistrées dans la réalisation des projets qui ont entraîné des retards dans la réception des projets de raccordement en gaz et étaient derrière le gel de certains projets*», a ajouté le wali. Le ministère de l'Energie en collaboration avec le ministère des Finances ont dégelé la moitié des projets inscrits au profit de la wilaya de M'sila dans le cadre d'approvisionnement en gaz, a annoncé le même responsable.

La visite de M. Mokdad dans les communes de Mohamed Boudiaf et Ben Srour a été marquée par l'inauguration des nouveaux sièges des Assemblées populaires communales de ces deux collectivités, des structures, a indiqué le wali qui ont été réalisées dans le cadre des efforts d'amélioration du service public. Cette occasion a été mis à profit par le chef de l'exécutif local pour donner des instructions pour revaloriser les biens des communes et améliorer la gestion conformément aux principes de la démocratie participative.

L. B./APS

## Electrification agricole Un linéaire de 300 km réalisé à Laghouat

UN LINÉAIRE de 300 km d'électrification agricole a été réalisé ces dernières années à travers différentes régions de la wilaya de Laghouat, a-t-on appris des services de la wilaya. Susceptibles de booster les activités agricoles dans la région, ces opérations retenues, dans le cadre du fonds de développement des régions du Sud, seront consolidées par le lancement, après dégel du financement d'une autre portant réalisation de 278 km, et la réalisation en cours d'un linéaire de 15 km dans les zones d'Ain-Mansour, Cherm Essekkak et Tafza (commune d'Aflou), en sus de la projection de 18 km actuellement en préparation des appels d'offres. La wilaya de Laghouat s'est vue accorder ces dernières années un programme de réalisation de 930 km d'électrification, dont une tranche de 597 km a été étudiée et confiée pour réalisation aux directions des services agricoles (DSA) et de la Sonelgaz (zone-centre). Un programme d'ouverture de 655 km de pistes agricoles a également été accordé à la wilaya de Laghouat dans le cadre du fonds de développement des régions du Sud, dont une tranche de 250 km a été réalisée, en plus de la finalisation des études techniques pour 400 km, selon la même source. Le secteur de l'agriculture dans la wilaya de Laghouat a bénéficié depuis 1999 d'une série de programmes de développement ayant donné lieu à l'extension de la surface irriguée de 9 488 hectares à plus de 36 424 ha, accompagnés de l'extension de la surface équipée de 76 ha à 15 502 ha, fruit de la facilitation des procédures pour la réalisation de forages d'irrigation agricole dans la région.

R.R.

Tlemcen

## Possibilité d'irrigation de plus de 17 000 ha

Une possibilité d'irrigation de plus de 17 000 hectares est offerte à la wilaya de Tlemcen à la faveur de la mise en service des deux stations de dessalement (SDEM) à Souk Tlata et Honaine, a-t-on appris du directeur de l'hydraulique (DRE). Cette alternative à l'élément clé du développement économique et social que constitue le secteur de l'agriculture renforcera la superficie irriguée de la wilaya moyennant la planification d'investissements sur les deux quinquennaux 2015-2019 et 2019-2022, a souligné Abdelkader Meksi, rappelant que les deux SDEM assurent une production de l'ordre de 135 millions de mètres cubes d'eau par an. En plus d'une dotation théorique de 150 litres/jour/habitant pour une population de la

wilaya de Tlemcen dépassant les 900 000 habitants, un volume moyen de 35 000 m<sup>3</sup>/j est destiné à la wilaya de Sidi Bel-Abbès voisine, a-t-il fait savoir. De potentialités hydriques emmagasinées dans les cinq barrages de la wilaya estimées à un volume régularisable de 209 HM<sup>3</sup>, la DRE a utilisé en 2017 pour l'alimentation en eau potable un volume de 80 HM<sup>3</sup> et pour l'irrigation agricole 34 HM<sup>3</sup>, a indiqué le même responsable, ajoutant que les 12 petits barrages et retenues collinaires de la wilaya permettent d'irriguer une superficie de 588 ha à partir d'un volume hydrique de 7,950 millions m<sup>3</sup>. Par ailleurs, sur un volume de 31,35 HM<sup>3</sup> de ressources sous-terraines, la DRE exploite, en matière d'AEP, seulement 9,31 HM<sup>3</sup>, sachant

que les potentialités offertes sont de l'ordre de 109,90 HM<sup>3</sup>. Les ressources en eau non conventionnelles ont offert, en 2017, à travers deux stations d'épuration et une station de lagunage, quelque 16,100 millions d'HM<sup>3</sup> d'eau pour l'irrigation agricole. Pas moins de 203 arrêtés de forage de puits pouvant irriguer une superficie de 519 ha ont été délivrées en 2017 (au 31 octobre) par la DRE, pour atteindre 1 632 autorisations de forage durant la période 2011-2017. Faisant la synthèse de ces actions pour l'exercice 2017, le directeur a signalé, qu'au 13 novembre écoulé, 29 605 ha ont été irrigués grâce à ces volumes réservés au secteur de l'agriculture, lesquels ont doublé (14 692 ha) entre 2006 et cette année.

Hocine A.

Souk Ahras

## Vers l'augmentation de la capacité d'hébergement à 491 lits

Les différents projets liés au secteur de tourisme en cours de réalisation dans la wilaya de Souk Ahras permettront de porter la capacité d'hébergement dans cette région frontalière à 491 lits au lieu des 246 lits enregistrés actuellement, a annoncé le directeur de tourisme et de l'artisanat (DTA), Zoubir Boukaâbache. Il s'agit de l'entrée en service «*début de 2018*» de l'hôtel d'Oum El Kheir» (classé 3 étoiles), qui affiche une capacité d'accueil de 75 lits et dispose d'une salle de conférence, d'une piscine et d'un parc pour véhi-

cules, a indiqué le responsable à l'APS, notant que cette infrastructure située au centre-ville du chef-lieu de wilaya est conçue selon les normes requises notifiées au schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT 2030). Le responsable a expliqué que le chantier de la mise à niveau de la station thermale d'Ouled Driss, un projet d'une capacité de 44 lits, avance «*à une cadence accélérée*», détaillant que la construction de quatre infrastructures hôtelières dont deux implantées dans la commune de Sedrata totalisant 60 et 48

lits et un autre dans la commune d'Oued Keberit de 20 lits enregistrent «*un taux d'avancement appréciable*». L'augmentation du nombre de lits dans la wilaya de Souk Ahras permettra d'offrir des structures d'hébergement répondant aux normes de qualité et confortera les potentialités de la wilaya, notamment dans le domaine du tourisme, selon M. Boukaâbache, qui a affirmé que le secteur du tourisme dans cette wilaya attirait «*de plus en plus d'investisseurs*». Dix-neuf projets de tourisme sur les 20 dossiers déposés aux services de la

wilaya ont reçu l'aval de la commission nationale de validation des projets du ministère de tutelle et les investisseurs ont bénéficié «*récemment*» des actes de concession, a-t-on fait savoir. Afin d'encourager le tourisme familial, il a été procédé récemment à l'octroi d'un permis d'exploitation d'une résidence à l'un des investisseurs privés de la commune de M'adourouch. Cette expérience est la deuxième du genre dans ce domaine après la réussite de la première dans la zone de Mador, a-t-on signalé à la DTA.

Ghania G.





Libye

# Durcissement des mesures contre le trafic d'êtres humains

■ Les forces armées basées dans l'est de la Libye ont entamé des patrouilles, dimanche, le long de la frontière sud du pays, afin de lutter contre la contrebande et le trafic d'êtres humains, a déclaré un responsable militaire à l'agence Chine nouvelle.

Par Amel N.

«**D**es patrouilles militaires organisées par le bataillon Subul Assalam ont débuté dimanche près de la ville de Koufra, dans le sud-est du pays», a indiqué Saeed Wanis, un officier de l'armée. «Les activités de contrebande qui se déroulent dans la région nuisent à la prospérité de la Libye dans des proportions effrayantes», a-t-il affirmé, soulignant qu'il était très difficile de sécuriser cette zone «en raison des étendues désertiques, qui exigent un grand nombre de soldats». Le bataillon Subul Assalam a émis samedi un communiqué à l'attention des trafiquants d'essence et d'êtres humains, affirmant qu'il ne «tolé-



Ph. &gt; D. R.

rerait aucun contrebandier» et que «les patrouilles militaires se poursuivraient 24 heures sur 24». «Au cours des derniers jours, nous avons réussi à saisir neuf camions-citernes d'essence se dirigeant vers le Tchad à la périphérie de Rubiana, à 400 km à l'ouest de Koufra», a ajouté le responsable. Le sud de la Libye est le théâtre de nombreuses activités de trafic d'essence et de migrants, notamment en raison de ses vastes étendues désertiques et de son insécurité.

L'envoyé de l'ONU en Libye, Ghassan Salame, a exprimé son inquiétude devant l'ampleur des violations des droits de l'homme dans ce pays africain déchiré par

la guerre, où des centaines de civils ont été tués et blessés cette année.

## L'envoyé de l'ONU alarmé par l'aggravation de la situation des droits de l'homme

M. Salame, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et chef de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul), a déclaré que «les violations des droits de l'homme sont menées à une échelle alarmante, sans responsabilité ni procédure régulière en Libye». «En Libye, cette année seulement, des combats

aveugles dans des zones résidentielles, des frappes aériennes et des explosifs ont laissé au moins 365 Libyens tués ou blessés, dont 79 enfants», a déclaré M. Salame. «Quatorze établissements de santé ont été attaqués, mettant en danger les médecins, les patients et le fragile système de santé», a-t-il ajouté.

La Manul a également recensé 201 homicides illégaux, principalement des exécutions de personnes détenues par des groupes armés, qui continuent à détenir illégalement des milliers de personnes, alors que la torture est systématique et que des morts en détention se produisent régulièrement. M. Salame a éga-

lement déclaré que 24 cas d'attaques, de détentions arbitraires ou illégales, de tortures et de menaces contre des journalistes, des activistes et d'autres personnes ont été documentés. L'envoyé a ajouté que les immigrants illégaux bloqués en Libye sont victimes de la traite des êtres humains, d'abus sexuels, de travaux forcés et de meurtres. «J'exhorte tous les Libyens à défendre les droits de l'homme et les valeurs qui jettent les bases d'une Libye plus sûre, plus juste et meilleure, et vous trouverez les Nations unies à vos côtés», a déclaré M. Salame.

A. N./APS

## La Tunisie, paradis fiscal

### Appel à créer une commission d'enquête parlementaire

Une pétition signée par 82 députés des différents blocs parlementaires a été présentée au président de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) pour la création d'une commission d'enquête parlementaire sur le classement de la Tunisie par l'Union européenne (UE) en tant que paradis fiscal. Selon le texte

de la pétition, relayé par l'agence TAP, «la commission a pour objectif d'enquêter sur les raisons de la classification de la Tunisie en tant que paradis fiscal et sur ses retombées économiques, financières et politiques». La commission visera également à «déterminer les responsabilités et enquêter sur le

traitement de la Tunisie de ce dossier», ainsi que de clarifier la stratégie d'action du gouvernement dans les relations de la Tunisie avec l'UE à la lumière de l'accord de libre-échange total et approfondi avec l'Union. Les signataires de la pétition ont appelé le président de l'ARP à soumettre leur demande devant

le bureau de l'Assemblée pour être débattu et adopté le plus tôt possible par l'Assemblée plénière. Rappelons qu'une délégation parlementaire négociera avec le partenaire européen pour le retrait de la Tunisie de la liste des paradis fiscaux.

Centrale syndicale s'est désengagée de cette grève et l'a considérée comme illégale.

### La loi de finances pour la gestion 2018 adoptée avec 134 voix

L'Assemblée des représentants du peuple a finalement adopté le projet de loi de finances pour l'exercice 2018 dans son intégralité avec 134 voix pour, 21 contre et 12 abstentions. La loi de finances 2018 a été adoptée en présence du ministre des Finances, Ridha Chalhough.

Dans le texte du projet on notera l'ajout de neuf nouveaux articles, dont trois ont été adoptés samedi matin et six durant la séance du soir. Les députés ont approuvé, lors de la séance du samedi soir, un nouvel article proposé par le mouvement Ennahdha sur l'élargissement du champ d'application de l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, pour englober les activités des concessionnaires de voitures, des grandes surfaces et de franchise.

Lamine H./Agence

## 9<sup>e</sup> Congrès de l'UJSARIO

### Adoption des travaux des commissions

LES TRAVAUX des commissions ont été adoptés par les participants au 9<sup>e</sup> Congrès de l'Union de la jeunesse sahraouie (Ujsario), a-t-on appris auprès de la présidence du Congrès. La troisième journée des travaux du Congrès Chahid Sid Ahmed Mohamed Mbarek a été consacrée aux travaux des commissions du statut fondamental, des élections et des messages et recommandations. Les travaux de ces assises «se sont déroulés dans une ambiance empreinte de discipline, d'esprit responsable, d'un débat constructif et d'une réflexion profonde, à la recherche de mécanismes permettant à l'organisation de s'impliquer dans l'action de libération et d'édification», a indiqué à la presse le président du congrès, Dihane Aala. Cet important événement est le fruit de l'action de l'Ujsario qui s'est articulé autour de la promotion du niveau culturel et scientifique des cadres de l'organisation, en accordant une priorité à la gent féminine, aux jeunes et aux étudiants dans la représentation

juvénile, a-t-il souligné. Les recommandations et messages du Congrès ont porté sur la nécessité de «soutenir l'armée sahraouie pour le recouvrement de l'indépendance, et sur le soutien à la participation des jeunes dans l'action et l'encadrement politique à différents niveaux, en insistant sur la question des compétences et en faisant refléter, à travers la femme sahraouie, les aspirations des jeunes». Les travaux du 9<sup>e</sup> Congrès de l'Ujsario (8-10 décembre), placé sous le signe de «La jeunesse, détermination et volonté d'imposer l'indépendance et le recouvrement total de la souveraineté», se poursuivent avec la mise en place de la commission des élections chargée de l'élection du secrétaire général et de la composante du bureau exécutif. Quelque 500 délégués des différentes institutions sahraouies et une délégation des territoires sahraouis occupés, en plus de délégations étrangères de 14 pays, ont pris part au Congrès de l'Ujsario.

R. M.



## Proche-Orient

# Jérusalem continue de mobiliser la rue et les chancelleries

■ La décision décriée de Donald Trump de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël continuait hier de dominer l'agenda diplomatique, de Bruxelles au Caire en passant par Ankara, des manifestations étant également prévues dans plusieurs pays pour le cinquième jour consécutif.

Par Rosa C.

Le chef du Hezbollah libanais, Hassan Nasrallah, a appelé à une manifestation de masse en début d'après-midi dans la périphérie sud de Beyrouth, fief du puissant mouvement chiite, ennemi d'Israël et qui se veut l'un des champions de la cause palestinienne. En Iran, la section étudiante des «bassidjis», milice de volontaires qui se posent en gardiens des valeurs de la Révolution islamique, a appelé à défilé au même moment. De nouveaux rassemblements sont aussi attendus à Jérusalem et dans les Territoires palestiniens après quatre jours de confrontation avec les forces israéliennes qui ont coûté la vie à quatre Palestiniens et fait des centaines de blessés. En reconnaissant le

6 décembre Jérusalem comme la capitale d'Israël, une rupture avec des décennies de diplomatie américaine et internationale, M. Trump a déclenché des manifestations quotidiennes dans le monde musulman et de nombreux heurts dans les Territoires palestiniens, même si la mobilisation n'est pas encore massive. Des dizaines de milliers de personnes avaient manifesté dimanche d'Indonésie au Maroc en passant par la Turquie. A Beyrouth, les forces de sécurité avaient dispersé une manifestation près de l'ambassade des États-Unis à coup de canons à eau, faisant plusieurs blessés. L'initiative unilatérale du président américain lui a attiré la colère des dirigeants palestiniens et une réprobation quasiment unanime de la communauté internationale, toujours préoccupée hier

de ses retombées dans une région en plein tumulte. «La pire chose qui puisse se produire maintenant, c'est une escalade des tensions, de la violence», a dit la cheffe de la diplomatie de l'Union européenne, Federica Mogherini, au côté de Benjamin Netanyahu à Bruxelles, avant une rencontre entre le Premier ministre israélien et les ministres des Affaires étrangères de l'UE. Elle a répété la position européenne selon laquelle la solution dite à deux États, c'est-à-dire la création d'un État palestinien coexistant avec Israël, chacun ayant Jérusalem pour capitale, restait la seule valable pour résoudre le conflit israélo-palestinien. Depuis la création de l'État d'Israël en 1948, la communauté internationale s'est gardée de reconnaître Jérusalem comme capitale. Elle considère que son statut doit être négocié. La décision de M. Trump a suscité la crainte d'un coup fatal porté à la solution à deux États et plus largement d'une négation de Jérusalem en tant que ville arabe. Elle fait redouter un enchaînement de réactions incontrôlables tant Jérusalem, avec ses lieux saints pour les juifs, les chrétiens et les musulmans, est un sujet passionnel. Les Palestiniens représentent environ un tiers d'une population de 882.000 personnes, mais demeurent majoritaires à Jérusalem-Est, annexée par Israël. L'ONU n'a jamais reconnu cette annexion. A Bruxelles, le Premier ministre israélien a répété que M. Trump n'avait fait



Ph. > D. R.

qu'acter une réalité. «Jérusalem est la capitale d'Israël, personne ne peut le nier», a-t-il dit. Ce qu'a fait le président Trump «traduit carrément les faits». La décision de M. Trump «n'empêche pas la paix. Cela rend la paix possible car reconnaître la réalité est la substance de la paix», a-t-il martelé. Les dirigeants palestiniens pensent le contraire. Pour eux, M. Trump, affichant un parti pris outrancièrement pro-israélien, préempte ce qui devrait relever de la négociation. Il a discrédité son pays dans le rôle de médiateur de la paix, disent-ils. Les Palestiniens revendiquent Jérusalem-Est comme la capitale de l'État auquel ils aspirent. Ils veulent rallier derrière eux la communauté internationale et le monde arabe. Le secrétaire général de l'ONU Antonio

Guterres a estimé dimanche que la décision américaine pourrait nuire au processus de paix. Le président palestinien Mahmoud Abbas était hier au Caire pour un sommet avec le chef de l'État égyptien Abdel Fattah Al-Sissi.

L'Égypte est le premier – et l'un des deux seuls à ce jour – pays arabe à avoir fait la paix avec Israël. Le second est la Jordanie, qui reste, pour des raisons historiques et diplomatiques, la gardienne des lieux saints de Jérusalem, dont l'esplanade des Mosquées, troisième lieu saint de l'islam. Dimanche soir, les députés jordaniens ont voté à l'unanimité pour charger une commission de réviser tous les accords conclus avec Israël, dont le traité de paix de 1994, selon l'agence de presse Petra. R. C.



## Points chauds

### Victoire

Par Fouzia Mahmoudi

Sans surprise le candidat, Laurent Wauquiez, à la présidence du parti de droite Les Républicains, a remporté le scrutin avec un score de près de 75% des voix. Le candidat représentant de la ligne dure du parti est ainsi élu dès le premier tour. L'ancien ministre, actuel président de la région Auvergne-Rhône-Alpes et grand favori de cette élection a recueilli 73 554 voix, contre 15 876 pour la maire de Taverny (Val-d'Oise) Florence Portelli et 9 113 voix pour l'ancien porte-parole d'Alain Juppé Maël de Calan, ses deux uniques adversaires. La participation à ce vote s'est avérée plus élevée que la plupart de pronostics, avec 99 597 votants, soit une participation de 42,46 % des 234 556 adhérents des Républicains. «Ce soir, c'est le début d'une nouvelle ère pour la droite.» «Ce soir, la droite est de retour», s'est réjoui le vainqueur lors d'une allocution. «On nous annonçait une participation de quelques dizaines de milliers, de 50 000, disait-on, nous avons eu à peu près 100 000 votes. C'est un succès», s'est félicité le secrétaire général du parti, Bernard Accoyer. «C'est une comparaison que l'on peut faire et qui mérite quelque attention, de se souvenir que c'est avec quelques centaines de militants à main levée qu'a été ratifiée la nomination du délégué général de La République en marche» Christophe Castaner, a ajouté Bernard Accoyer. «C'est une nouvelle page qui s'ouvre après les défaites graves que nous avons connues au printemps à l'élection présidentielle et aux élections législatives, après les coups bas, les trahisons qui ont suivi, enfin, nous pouvons regarder l'avenir de façon positive», selon l'ancien président de l'Assemblée nationale. Cette nouvelle page est d'autant plus attendue que le parti est déchiré après la défaite de François Fillon au premier tour de l'élection présidentielle. Emmanuel Macron a nommé l'ancien bras droit d'Alain Juppé Édouard Philippe à Matignon. Plusieurs ex-membres de LR ont intégré le gouvernement. Certains, tels Bruno Le Maire et Gérard Darmanin, ont adhéré à La République en marche. D'autres, qui se revendiquent «constructifs» envers M. Macron, ont créé un groupe distinct à l'Assemblée nationale, puis un parti, Agir. La proclamation définitive des résultats aura lieu après vérification éventuelle de contestations qui pourraient arriver dans les 24 heures, a indiqué la présidente de la Haute autorité chargée du scrutin, la juriste Anne Levede. Mais Wauquiez peut déjà se féliciter d'avoir remporté son pari et d'avoir réussi à continuer à marcher dans les pas de Nicolas Sarkozy, auquel il est toujours resté fidèle. Reste à savoir dans les semaines et mois à venir, s'il assouplira ses discours dans l'optique de séduire à nouveau les sympathisants de droite tendant vers le centre ou s'il maintiendra sa ligne droitière, souvent proche des idées de l'extrême droite, quitte à faire fuir une partie de son électorat de droite. F. M.

### Turquie

## Ouverture du procès de l'attentat du Nouvel An à Istanbul

Un tribunal turc commence à juger hier l'auteur présumé de l'attentat contre une discothèque d'Istanbul dans la nuit du Nouvel An 2017 qui a fait 39 morts, pour plupart des touristes étrangers, et choqué la Turquie. Abdulkadir Masharipov, un Ouzbek qui a avoué avoir commis cette attaque revendiquée par le groupe État islamique (EI), comparaitra avec 56 complices présumés lors d'un procès hors du commun qui se tiendra à Silivri, à la lisière d'Istanbul. Le procureur général d'Istanbul a requis 40 fois la prison à vie contre Masharipov, âgé de 34 ans au moment de l'attaque. Il est accusé notamment d'«homicides volontaires» et de «tentative de renversement de l'ordre constitutionnel». L'une de ses épouses, Zarina Nurullayeva, figure parmi les 56 autres personnes nommées dans l'acte d'accusation.

La plupart sont en détention préventive. Le procès s'ouvre près d'un an après cette attaque qui a ébranlé un pays qui espérait tourner la page d'une année 2016 traumatisante, marquée par une vague sans précédent d'attentats et une tentative de putsch. Pour nombre d'observateurs, la capture de Masharipov a permis aux autorités turques de remonter la piste et de démanteler plusieurs cellules de l'EI. La Turquie n'a été frappée par aucun attentat majeur depuis l'attaque contre la discothèque. Il s'agit du premier attentat revendiqué de façon directe par l'EI, même si Ankara lui a imputé d'autres attaques, notamment celle contre l'aéroport Atatürk d'Istanbul en juin 2016 (46 morts). Peu après 01h15, dans la nuit du Nouvel An, un homme armé d'un fusil d'assaut faisait irruption devant la plus célèbre discothèque

d'Istanbul, la Reina, abattant deux personnes à l'entrée avant de pénétrer à l'intérieur et d'y semer la mort. Signe de son expérience du maniement des armes, l'assaillant a utilisé des chargeurs doubles pour optimiser le temps de rechargement, des grenades aveuglantes pour désorienter ses cibles et visé le haut du corps pour augmenter le taux de mortalité des tirs. Le bilan est lourd : 39 tués et 79 blessés. La plupart des victimes sont des étrangers qui fêtaient le Nouvel An dans cette boîte de nuit huppée, fréquentée par les touristes et les célébrités. Entre 700 et 800 personnes se trouvaient dans l'établissement et des dizaines d'entre elles ont plongé dans les eaux glacées du Bosphore pour échapper aux balles de l'assaillant qui, une fois à court de munitions, a pris la fuite en profitant du chaos.





Orchestre de l'Opéra d'Alger

# La valse viennoise à l'honneur

■ L'Orchestre de l'Opéra d'Alger, sous la direction du maestro Amine Kouider, a animé, dimanche à Alger, un concert de musique symphonique dédié à la douceur de la valse viennoise et au génie créatif du grand compositeur autrichien Johann Strauss, devant un public relativement nombreux.

Par Abla Selles

**A**ccueilli à l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaih, le spectacle, intitulé «*Les valse de Vienne*», a permis à l'assistance d'apprécier, 75 mn durant, les extraits d'une dizaine de pièces célèbres du grand compositeur Johann Strauss (1804-1849), savamment choisies par Amine Kouider, qui, en sa qualité de directeur artistique de l'Orchestre symphonique, œuvre à la «*promotion et à la vulgarisation*» du répertoire de la musique classique universelle en Algérie.

Dans la grâce des cadences à trois temps, le public a pris part à un voyage onirique, subtilement conduit par le maestro et son orchestre d'une cinquantaine d'instrumentistes, qui ont d'abord accompagné Noureddine Saoudi, qui a «*redonné son blason d'artiste singulier*», dira de lui une spectatrice, le temps d'interpréter «*Harramtou bik nouaâssi*» et «*Harq ed'dana mouhdjati*», deux valse entraînant du terroir andalou de la musique algérienne. Avec une voix présente et étoffée, le ténor algérien, bien que servi par une distribution musicale «*minimaliste*», de l'avis d'un spectateur connaisseur, a brillamment réus-



si son tour de chant, avouant au public qu'il était monté sur scène pour «*appeler*» la richesse de cette musique savante qui s'ouvre sur «*l'harmonisation*» et la «*polyphonie*», avant d'ajouter, avec émotion, que «*la scène lui manquait*». Les instrumentistes des différents pupitres ont rendu, dans la densité et la pureté de l'orchestration, les pièces, «*Le beau Danube bleu*», «*Rêve de printemps*», «*La valse de l'empereur*», «*Les patineurs*»,

«*La chauve-souris*», «*Le Baron tzigane*», «*Polka, pizzicato*» (interprétation sans archet, en pinçant uniquement les cordes) et la majestueuse «*Marche de Radetzky*», à laquelle le public, sollicité par Amine Kouider, a pris part, dans la délectation, avec des claquements de mains cadencés. L'assistance a apprécié le spectacle dans un silence religieux imposé par la solennité du moment, applaudissant longuement les musiciens, à l'issue

de chaque pièce interprétée, qui ont livré une prestation de haute facture, dans des atmosphères relevées. «*C'est magnifique, grâce à Amine Kouider, les valse de Vienne se sont invitées chez nous !*», dira une spectatrice et d'ajouter : «*Noureddine Saoudi devrait penser à nous enchanter dans un spectacle à lui, avec une orchestration polyphonique !*». Emanant de l'Orchestre symphonique national, créé en 1992 et lancé en

1997 sous la direction du regretté maestro Abdelwahab Salim (1931-1999), l'Orchestre de l'Opéra d'Alger œuvre, entre autres, à la promotion de la musique symphonique en multipliant les tournées régionales et concerts éducatifs dédiés aux enfants. Organisé par l'Opéra d'Alger, sous l'égide du ministère de la Culture, le concert de musique symphonique «*Les valse de Vienne*» a été reconduit hier au même endroit et aux mêmes horaires.

A. S.

## Festival national de théâtre amazigh à Batna

### Un public nombreux à l'ouverture

**L**a 9<sup>e</sup> édition du Festival culturel national du théâtre amazigh s'est ouverte dimanche soir au théâtre régional de la ville de Batna, en présence d'un public nombreux.

Les adeptes et professionnels du 4<sup>e</sup> art ont été nombreux, en dépit du froid piquant de cette journée, à assister à la cérémonie d'ouverture de cette édition qui se poursuivra jusqu'au 15 décembre sous le slogan «*Nous nous rencontrons pour que nous progressions*». Dans son allocution d'ouverture, le commissaire du festival, Salim Souhali, a souligné que la présente édition, en dépit de la réduction du nombre de journées du festival et du nombre des troupes participantes en raison de la réduction du budget de la manifestation, demeure «*une opportunité*

pour la créativité et le travail sérieux» au service de la promotion du mouvement théâtral en Algérie.

Cette édition est en soi «*un challenge*» qui traduit la détermination à assurer la pérennité du festival qui constitue un espace ouvert aux talents du théâtre d'expression amazighe, a notamment indiqué le commissaire du festival. Le jury du festival est composé d'artistes et professionnels de l'art et du théâtre, a ajouté M. Souhali, assurant que la majorité des pièces participantes sont de nouvelles productions.

Le public a suivi durant cette soirée d'ouverture un monodrame de la troupe Debza d'Alger, intitulé «*El Methoum*» (L'accusé), adapté d'une œuvre d'Abdellatif Bounab et réalisé par Merzoug Hamiane.

Déclinée sur fond d'un décor très sobre, l'œuvre tourne autour de la mésaventure d'une personne qui, après avoir évoqué le passé de ses aïeux, se retrouve emprisonnée et accusée à tort d'un crime qu'elle n'a pas commis. L'édition 2017 du Festival national du théâtre amazigh met en lice 10 troupes dont celles des trois théâtres régionaux de Batna, Béjaïa et Tizi ouzou.

La manifestation, étalée sur 6 jours, donnera lieu à une exposition de livres sur la langue amazighe et une journée d'étude sur la vie et l'œuvre de Chebah El Mekki (1894-1988), pionnier du théâtre algérien, et sur la forme du théâtre populaire Chaïb Achoura.

L. B.

## Festival national du théâtre professionnel à Alger

### «Salalim Edhalem» ouvre la compétition

**L**a pièce «*Salalim Edhalem*» (Escalier de l'obscurité), produite début 2017 par le théâtre régional de Constantine (TRC) Mohamed-Tahar-Fergani, sera en lice pour le Festival national du théâtre professionnel prévu à Alger du 23 au 31 décembre courant, a indiqué dimanche un des héros de l'œuvre, Nabil Messahel.

Cette pièce, mise en scène par Kamel Ferad, aura l'honneur d'ouvrir au Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi la compé-

tition de cette 12<sup>e</sup> édition du festival, a précisé à la presse l'artiste en marge de la cérémonie organisée au théâtre régional en l'honneur des artistes ayant monté la pièce «*Pirates Kharaiib*», lauréat de deux prix au Festival national du théâtre comique 2017. Avant de se diriger vers Alger, le spectacle effectuera une tournée dans plusieurs wilayas dans l'est du pays qui a débuté hier à Jijel, puis El Eulma (Sétif), Annaba et, enfin, Mila, a indiqué la même source,

estimant que ces représentations contribueront à accroître l'harmonie entre les comédiens participant au spectacle et, du coup, leurs chances d'être primés lors du festival.

Interprétée par Sarhane Daoudi, Nadja Tarli, Nabil Messahel et Atika Belezma, «*Salalim Edhalem*» est une œuvre satirique sur la dialectique entre idéologie et engagement politique et les contradictions profondes qui traversent l'âme humaine. Les artistes de

«*Pirates Kharaiib*» ont salué l'initiative organisée en leur honneur, estimant qu'elle les encourage à multiplier d'efforts pour se distinguer et faire honneur à Constantine et à son théâtre.

«*Pirates Kharaiib*» a obtenu au Festival national de théâtre comique, organisé à Médéa du 3 au 7 décembre courant, le prix de la meilleure interprétation masculine pour Djamel Mezouari et du prix de la meilleure mise en scène pour Karim Boudchiche.

F. H.

### RENDEZ-VOUS CULTURELS

**Galerie Mohammed-Racim (7, avenue Pasteur, Alger-Centre)**

**Jusqu'au 2 janvier 2018 :**

Exposition de peinture thème : «*L'Algérie porte d'Afrique*» avec les artistes peintres Hakim Bouchakour, Dokman Omar Dris, Tahar Hadhoud.

**Atelier Rochedi (Beauséjour, Bir Mourad Rais, Alger)**

**Jusqu'au 15 décembre :**

Exposition «*Moonlight*» des artistes Valentina Ghanem et Rochedi Bessaih.

**Opéra d'Alger Boualem-Bessaih**

**18 décembre :**

«*Algeria meets India*» est un spectacle du groupe «*Rythmosaic*» dirigé par la grande chorégraphe et spécialiste de danse populaire Dr Mitul Sengupta.

**Salle des spectacles Ahmed-Bey**

**19 décembre à 19h00 :**

Le même spectacle de la formation indienne «*Rythmosaic*» est programmé à Constantine

**Théâtre régional d'Oran**

**14 décembre :**

Récital Lyrique animé par la soprano Ana Hasler, accompagnée du pianiste David Casanova.



## Coup-franc direct

Encore un scandale !

Par Mahfoud M.

Il semblerait qu'il est écrit quelque part que l'Algérie n'aura aucun répit et que les scandales continueront à être le pain béni pour certains dans notre pays avec des erreurs qui contribuent à enfoncer plus notre balle ronde nationale. Cela s'est confirmé avec cette affaire scabreuse de non dépôt du dossier de candidature du vice-président de la FAF, Bachid Ould Zemerli, à la CAF, dans les délais impartis, soit le 7 décembre dernier. Après toutes les tergiversations, le boss du NAHD ne pourra pas briguer un poste dans le Comité exécutif de l'instance africaine puisque son dossier a été rejeté et laissera donc le champ libre au représentant libyen qui devrait le décrocher sans la résistance d'une quelconque partie. L'Algérie a perdu une occasion en or d'être représentée à la CAF et éviter ainsi les coups bas qui ont touché notre balle ronde nationale ce qui avait écarté nos clubs engagés dans les compétitions africaines alors qu'ils avaient toutes les chances de figurer parmi les lauréats. Les hautes instances du sport algérien devraient intervenir pour situer les responsabilités dans cet énième scandale qui risque encore une fois d'éclabousser des personnalités. Il faudra prendre des mesures urgentes pour ne plus répéter ces erreurs qui n'aident en rien le football algérien.

M. M.

## Championnat national de judo La compétition en individuel programmée du 4 au 6 janvier

**LE PROGRAMME** des compétitions nationales et internationales de judo pour la saison 2018 a été dévoilé dimanche par la Fédération algérienne de la discipline (FAJ), à leur tête le Championnat national individuel (seniors) du 4 au 6 janvier. La FAJ a annoncé que le championnat national «Kata» se déroulera en même temps que le Championnat national individuel (seniors), mais sans préciser le lieu qui abritera ces deux compétitions. L'année 2017 sera clôturée le 16 décembre courant par un passage de grade pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dan, à Constantine, alors qu'un autre passage de grade est prévu le 20 janvier à Relizane, également pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dan. Le Championnat national Inter-Ligues juniors (Garçons/Filles) a été programmé les 26-27 janvier et sera suivi du Championnat Inter-ligues

cadets les 9-10 février, dans un lieu qui reste à déterminer. Ces deux compétitions seront suivies des Championnats nationaux individuels des catégories juniors, cadets et espoirs, prévus respectivement les 16-17 février, 23-24 février et 2-3 mars, dans des lieux qui, là encore, restent à déterminer. Pour ce qui est des Championnats nationaux par équipes de la catégorie seniors (messieurs/dames), ils ont été programmés les 9-10 mars, aussi bien pour la première division que la deuxième. Ils seront suivis des Championnats nationaux par équipes cadets et espoirs, qui se dérouleront les 23-24 mars dans un lieu qui reste à déterminer. La Coupe d'Algérie, quant à elle, se jouera du 21 au 23 juin pour l'ensemble des catégories : minimes, cadets, juniors et seniors.

## Conflit COA/Fédérations Morceli préconise une rencontre de réconciliation

**UNE RENCONTRE** de réconciliation entre le Comité olympique et sportif algérien (COA) et les Fédérations sportives est envisageable et «plus que nécessaire» dans les jours à venir, a révélé l'ancien champion du monde et olympique du 1500m, Noureddine Morceli. «Les athlètes olympiens et ceux qui ont marqué l'histoire du sport algérien vont œuvrer pour mettre sur pied une rencontre de réconciliation entre les différentes parties au conflit et rétablir l'harmonie qui existait il n'y a pas si longtemps», a indiqué Morceli, décoré de l'Ordre du mérite olympique du COA, samedi à Zéralda (Alger) en marge du 2<sup>e</sup> Forum des athlètes algériens. «Il est temps d'enterrer la hache de guerre et que l'esprit clairvoyant devienne maître de la situation.

Cette situation n'arrange personne, surtout pas le sport national. Il faut aplanir les divergences et faire preuve de pondération», a-t-il ajouté, rappelant les multiples défis qui attendent le sport algérien durant l'actuel mandat olympique (2017-2021). «Le sport est un vecteur d'union, de sagesse et de liberté et en tant que sportif, je crois qu'il faut toujours mettre l'Algérie au-dessus de tout. Les hostilités n'arrangent personne», a insisté l'icône du sport algérien. Le nouvel ambassadeur du COA s'est dit «convaincu» que «l'esprit de réconciliation est aujourd'hui ce qu'il y a de plus éminent», invitant les parties au conflit à mettre tout en œuvre afin d'aplanir rapidement les divergences existantes.

## Mise à jour de la Ligue I Mobilis L'ESS à l'assaut de l'USMA

■ L'Entente de Sétif donnera la réplique aujourd'hui à la formation de l'USM Alger, pour le compte d'un match en retard de la Ligue I Mobilis, au stade du 8-Mai 1945.



Par Mahfoud M.

Les Sétifiens qui restent sur un succès lors de leur derby face au DRBT pour le compte de la précédente journée, ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin, surtout qu'ils visent toujours le titre ou à défaut la seconde place qualificative à la Ligue des champions d'Afrique. Après que l'orage de la volonté de l'entraîneur Madoui de quitter l'équipe est passé, l'Aigle Noir reste déterminé maintenant à bien mener sa mission et se relancer dans la course aux premières places. Certes, quelques défections pourraient être enregistrées, avec

les blessures de Badrane et Aïboud, mais il n'empêche que le groupe sétifien compte se donner à fond pour prendre les trois points de la victoire à l'occasion de cette confrontation très difficile. Le coach Madoui pourrait compter sur le retour de l'attaquant Akram Djahnit qui s'est rétabli de sa blessure au mollet, surtout qu'il devrait être concentré sur son sujet maintenant qu'il a renouvelé son contrat avec son club. L'essentiel pour les Noir et Blanc est de se donner à fond pour continuer leur remontée dans le classement. Pour sa part, l'USM Alger ne se présentera pas en victime expiatoire lors de ce match et fera tout son possible

pour revenir avec le meilleur résultat, surtout qu'elle sait qu'elle ne doit pas perdre d'autres points ne pas être en retard par rapport aux autres concurrents pour le titre. La bande à Hamdi est consciente de ce qui l'attend au cours de ce match et fera tout pour réaliser le meilleur score possible, même si elle sait au fond que ce ne sera pas une sinécure, vu que l'Entente laisse rarement filer les points à domicile et est décidée à l'emporter au cours de cette confrontation aussi. Les Rouge et Noir joueront sans leur attaquant Zirri Hemmar, qui devrait déclarer forfait pour ce match aussi, ne s'étant pas rétabli de la blessure dont il souffre. M. M.

## Equipe nationale de football A' Le match amical face aux EAU n'aura pas lieu

Le match amical qui devait opposer l'équipe nationale de football A', composée de joueurs locaux, aux Emirats arabes Unis le 23 décembre à Dubaï a été annulé, a-t-on appris dimanche soir auprès de la Fédération algérienne de football (FAF). Cette annulation fait suite à la décision des Emirats

arabes unis de prendre part à la 23<sup>e</sup> édition de la Coupe du Golfe, délocalisée du Qatar au Koweït, prévue du 22 décembre au 5 janvier prochain. L'équipe nationale des joueurs locaux, sous la conduite du sélectionneur Rabah Madjer, effectuera un stage au Centre technique national de Sidi Moussa du 17 au 23

décembre en présence de 21 joueurs, dont la liste a été publiée samedi sur le site officiel de la FAF. Avec six joueurs convoqués, l'USM Alger est le club le mieux représenté dans ce stage, suivie de l'ES Sétif et du CS Constantine, avec 4 joueurs chacun.

## Coupe d'Afrique des clubs champions de basket-ball Le GSP reste confiant

Le club de basket-ball algérien, GS Pétroliers, prendra part à la 32<sup>e</sup> édition de la Coupe d'Afrique des clubs champions de basket-ball, prévue du 11 au 20 décembre à Radès en Tunisie, avec l'objectif d'atteindre les demi-finales de la plus prestigieuse compétition continentale de la balle orange. L'entraîneur des Pétroliers, l'ancien international Djilali Canon, à la tête de l'équipe avec son ancien coéquipier Sofiane Boulahya qui a rejoint le staff technique à la mi-novembre, a indiqué à l'APS que son équipe participe à cette compétition avec l'ambition d'accéder au dernier carré et améliorer ainsi son classement par rapport à la dernière édition disputée au Caire en 2016, où les Pétroliers avaient terminé à la 6<sup>e</sup> place du tournoi remporté par Al-Ahly du Caire, grand absent cette année au rendez-vous de

Radès. «Pour cette édition, nous nous sommes fixés l'objectif de finir dans le top 4 africain et je pense que nous avons les qualités requises et assez d'expérience pour réussir notre pari en accédant aux demi-finales», a-t-il déclaré. Le GS Pétroliers a décroché un des trois tickets qualificatifs à la phase finale, en terminant à la 2<sup>e</sup> place du tournoi de qualification (Zone 1), disputé du 2 au 7 décembre à Monastir (Tunisie) avec la participation de 6 équipes. Canon a également évoqué les futurs adversaires du GSP, estimant que son équipe qui enchaîne une 3<sup>e</sup> participation consécutive à la Coupe d'Afrique bénéficie désormais d'une certaine notoriété. «Nous allons attendre le tirage au sort (dimanche soir, ndlr) et aborder la compétition match par match. Nos joueurs ont le talent pour rivaliser avec les meilleures

équipes africaines et représenter dignement le basket algérien», a-t-il estimé. Concernant la préparation de son équipe qui a préféré rester en Tunisie après le tournoi de Monastir, le staff technique des Pétroliers a axé son travail sur la récupération pour aborder la compétition dans les meilleures conditions. «Nous avons beaucoup travaillé sur la récupération des joueurs. Nous avons pris une journée de repos après le tournoi de Monastir, avant de reprendre les entraînements aujourd'hui (hier samedi, ndlr) à deux jours du début de la compétition», a-t-il indiqué. Douze clubs ont confirmé leur participation à la 32<sup>e</sup> édition de la Coupe d'Afrique des clubs champions de basket-ball, organisée par le club tunisien l'ES Radès du 11 au 20 décembre et dont le tirage au sort était prévu dimanche soir.



# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

## Draa Ben Khedda

### Deux pilleurs de sable d'oued arrêtés

LA CELLULE de communication de la sûreté de la wilaya de Tizi Ouzou a annoncé, hier, dans un communiqué, l'arrestation de deux personnes impliquées dans l'extraction illicite de sable de l'oued Sébaou. Selon les indications fournies par la même source, les deux mis en cause ont été arrêtés, au courant de la semaine écoulée, lors d'une patrouille opérée par les éléments de la sûreté de daïra de Draa Ben Khedda (11 km à l'ouest de Tizi Ouzou) à hauteur de la fourrière communale. Ils étaient à bord de deux camions de gros tonnage chargés de sable de l'oued. Une procédure judiciaire, pour extraction illicite de sable de l'oued et atteinte à la nappe phréatique, a été instruite à l'encontre des deux conducteurs âgés de 45 et 31 ans, demeurant à Sidi Naâmane et Delllys (Boumerdès). «Présentés au parquet de Tizi-Ouzou, le premier a été mis en détention préventive et le second condamné en comparution directe à deux années de prison ferme, assortie d'une amende de 200 000.00 DA et la confiscation de la marchandise», toujours selon la même source.

H. M.

## En vigueur depuis 35 ans

### L'Arabie saoudite met fin à l'interdiction des cinémas

L'ARABIE SAOUDITE va autoriser l'ouverture de salles de cinéma à partir de début 2018, levant une interdiction en vigueur depuis plus de 35 ans contre ces lieux, a annoncé hier le ministère de la Culture. Les autorités vont délivrer dès à présent les permis d'exploitation, selon la même source. «C'est un moment-clé dans le développement de l'économie culturelle dans le pays», a déclaré le ministre de la Culture, Awad al-Awad, dans un communiqué. Même si les salles étaient inter-

dités, le cinéma saoudien commence à être reconnu internationalement. La comédie romantique «Barakah Meets Barakah» de Mahmoud Sabbagh a ainsi été projetée à la Berlinale tandis que «Wadjda» de Haïfaa Al-Mansour a été en 2013 le premier film national à participer aux Oscars du meilleur film étranger. Parmi les autres réformes sociétales, Riyadh a annoncé en septembre la fin de l'interdiction de conduire pour les femmes à partir de juin 2018.

R. I.

## Lait infantile

### Celia Algérie rappelle certains de ses produits

LA SOCIÉTÉ d'importation de lait infantile Celia Algérie a rappelé une série de produits commercialisés en Algérie suite à une alerte en France, a-t-elle indiqué dans un communiqué. Pour rappel, des lots de lait infantile de l'usine Celia du groupe français Lactalis ont été récemment retirés du marché en France après soupçon de contamination à la bactérie salmonelle. «Bien que tous les lots importés en Algérie aient été analysés par le laboratoire vétérinaire régional de Tlemcen et aient été déclarés conformes, Celia Algérie a pris la mesure de pré-

caution, suite au rappel en France, de rappeler l'ensemble des lots des produits Celia Expert (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> âges), Celia AR, Celia AR LBG, Celia pré et Celia Digest, fabriqués depuis le 15 février 2017», précise la même source. Elle indique, toutefois, que les produits «Celia Develop» et «Celia SRO» ne sont pas concernés par ce rappel car ils ne sont pas fabriqués dans la même usine en France. Par ailleurs, Celia Algérie précise que les produits rappelés pourront être rapportés par les clients pour leur remboursement même s'ils ont été entamés.

K. L.

## Ligue des champions d'Europe Paris Saint Germain - Real Madrid, le choc des 8<sup>es</sup> de finale

LE PARIS Saint Germain a hérité d'un tirage très relevé avec le Real Madrid, double tenant du titre, choc des 8<sup>es</sup> de finale de la Ligue des champions, selon le tirage au sort effectué hier à Nyon (Suisse). Les autres rencontres sont : Juventus-Tottenham, Bâle-Manchester City, Porto-Liverpool, Séville-Manchester United, Shakhtar-AS Rome, Chelsea-Barcelone et Bayern-Besiktas. Les 8<sup>es</sup> de finale se disputeront les 13-14 et 20-21 février (matchs aller) et les 6-7 et 13-14 mars (matchs retour). Le PSG et le Real s'étaient affrontés pour la dernière fois lors de la phase de groupes de C1 2015-2016. Le club espagnol l'avait emporté 1-0 à domicile et fait 0-0 à Paris. Les Madrilènes ont remporté trois des quatre dernières éditions, mais ont terminé à la deuxième place de son groupe, derrière Tottenham. Le PSG s'est fait éliminer dès les 8<sup>es</sup> de finale la saison dernière, par le FC Barcelone (avec la fameuse remontada 6-1 au match retour après un match aller remporté 4 à 0 par Paris).

O. C.

# Le pouvoir d'achat en chute



Loumis

Djalou@hotmail.com

## Rejet par des députés d'une proposition de financement de tamazight

### Imposante marche des étudiants et lycéens à Tizi-Ouzou

■ Plusieurs milliers d'étudiants et lycéens ont marché hier à Tizi-Ouzou pour dénoncer le rejet d'une proposition de financement de la généralisation de l'enseignement de tamazight par la Commission des finances de l'Assemblée populaire nationale.

Par Hamid Messir

La marche à laquelle ont appelé des comités autonomes des facultés de l'université Mouloud-Mammeri a démarré à 11h du campus universitaire Hasnaoua pour sillonner les principales artères de la ville des Genêts. Les étudiants et lycéens, auxquels se sont joints des citoyens anonymes et d'anciens militants de la question identitaire, ont scandé tout au long de cette marche leur colère face au rejet d'une proposition de financement de la promotion de tamazight dans la loi de finances 2018. Les manifestants



Ph. > M. Zaïrouk/A.

se sont dirigés vers le siège de la wilaya avant de se disperser dans le calme.

H. M.

## Une importante marche à Béjaïa pour la promotion de tamazight

Une importante marche a été organisée, hier à Béjaïa, pour revendiquer la généralisation et le renforcement de l'enseignement de tamazight et sa promotion. Ainsi, des centaines d'étudiants de l'université A. Mira de Béjaïa ont battu le pavé depuis le Campus Targa Ouzemour jusqu'à la place Saïd-Mekbel pour la liberté de la presse, près du siège de la wilaya. Sur place, ils ont observé un rassemblement de protestation pour dénoncer la loi de finances 2018 et le blocage de la promotion de la langue amazighe. Les protestataires dénoncent surtout la proposition d'amendement soumise au Parlement par une députée concernant la promotion de langue amazighe qui, faut-il le rappeler, est constitutionnellement langue nationale et officielle. Ils dénoncent également «ceux qui veulent marchander sur le dos de l'identité du pays». Les

manifestants réclament, par ailleurs, «la proposition d'une loi organique à même de pouvoir promulguer des décrets d'application de ce que la dernière révision en termes d'officialisation de tamazight comme langue nationale». Les manifestants ont brandi l'emblème des indépendantistes et ceux de l'amazighité. Quelques-uns des marcheurs ont brandi timidement l'emblème national. C'est vers 11 heures que la procession humaine qui s'est massée devant le centre universitaire, composée en majorité de jeunes garçons et filles, a pris le départ en direction de la place de la Liberté de la presse «Saïd-Mekbel», scandant des slogans antisystème. «Pour la promotion de tamazight» et «Non à la loi de finances 2018» étaient les slogans phares de la manifestation. D'autres slogans ont été scandés en faveur de «l'autono-

mie» et parfois pour «l'indépendance de la Kabylie». Cependant, la revendication de la promotion de tamazight et le rejet de la loi de finances ont dominé la manifestation. «Assa Azzeka tamazigh thella thella» ou encore «Corrigez l'histoire», «Non à la loi de finances 2018», autant de slogans scandés par les protestataires organisés en carrés. Des banderoles ont été arborées, sur lesquelles les mêmes slogans étaient portés. La procession humaine a accusé le pouvoir de «marginaliser l'identité amazighe et de refuser sa promotion». Il faut noter que d'autres revendications se sont invitées à la manifestation et les partis politiques de la région semblent effacés totalement devant ce «raz-de-marée» de jeunes. Il est utile de rappeler que plusieurs marches ont eu lieu à Akbou, Aït R'zine, Kherrata etc. avant-hier soir.

Hocine Cherfa